

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 03 décembre 2024		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 15 QUORUM ANIMATION : 11	PRESENTS UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, GHISLAINE JOLY, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, RAYMOND COMBAZ, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, DANIEL DUPRE, PIERRE BESSY, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME, EXCUSES : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, MIKE ROUSSEAU, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRETTE MORAND, JEAN MICHEL DEROBERT, SEBASTIEN SCHERMA POUVOIRS : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY ABSENTS : FRANCK PACCARD, SEBASTIEN SCHERMA	VOTES : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 27/11/24		

Secrétaire de séance : Françoise VIGUET-CARRIN
Rapporteur : Umberto Dimastromatteo
Délibération n°24-52

Objet : ANIMATION – Programme de gestion intégrée des risques naturels sur le bassin versant de l'Arly – demande de subvention

La Commission Européenne, via le Fonds européen de développement régional (FEDER), programme Provence Alpes Côte d'Azur et massif des Alpes, lance un appel à projets visant à « encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels ».

L'appel à projet vise notamment à appuyer les projets permettant l'émergence de démarches locales de gestion intégrée des risques naturels, afin d'encourager leur résilience et la protection de leurs populations face aux risques naturels, les territoires de montagne doivent être accompagnés pour devenir des laboratoires d'innovation en termes de gouvernance, de connaissance des phénomènes et de projets innovants.

Dans ce cadre, compte tenu du contexte de montagne du bassin versant, des risques présents et de leur concomitance, qui constitue un facteur aggravant, il est proposé de déposer un dossier concernant la mise en œuvre un programme de gestion intégré des risque naturels sur le bassin versant de l'Arly.

Ce programme comporte 4 actions couvrant l'ensemble du bassin versant et sera mis en œuvre sur une période de 3 ans, du 01/07/2025 au 31/06/2028 :

>Action 1: Animation du projet

>Action 2: Plateforme numérique de suivi des crues - conception et réalisation

Cette action concerne le développement d'une plateforme innovante de gestion des crues, permettant une collecte des données de suivi de la crue (données hydrométéorologiques existantes), constats terrain, favorisant la prise de décision et la gestion de l'événement (gestion de crise, gestion post crue).

